

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 22 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Votants : 15 Procurations : 2

Date de convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON

Représentés : Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON par Paulette FOURNIER

Objet : Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (Cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique -
Filière administrative

Délibération n° 2024-83

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide

-La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 28 heures par semaine.

-Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 6 mois compte tenu des besoins de service au sein du secrétariat de mairie.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

-L'agent devra donc justifier d'une formation de niveau 4 et sa rémunération sera calculée dans la limite de l'échelon maximal du grade (IB 558 / IM 478).

-Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 juillet 2024 :

Filière : **Administrative**.....,

Cadre d'emploi : **Adjoint administratif**.....,

Grade : **Adjoint Administratif principal de 1ère classe (28h)** - ancien effectif0..... (*nombre*)

- nouvel effectif1..... (*nombre*)

POSTES EMPLOIS PERMANENTS							
	CADRE D'EMPLOI - GRADE / Libellé de l'emploi	CAT	Tps hebdo	Postes pourvus à la date du tableau		Postes vacants à la date du tableau	Date de création - réf. délibération
				Tit.	Contr.		
ADMINISTRATIF	Rédacteur - Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Secrétaire de Mairie	B	35			1	Delib n°2023-23 du 03/03/2023
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 1 ^{ère} classe	C	35	1			Délib n°2024-44 du 03/04/2024
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 1 ^{ère} classe	C	28	0		1	Délib n°2024-83 du 22/07/2024
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 2 ^{ème} classe Chargée des procédures administratives	C	35	0		1	Delib du 31/10/1987
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 2 ^{ème} classe Agent d'accueil, de gestion administrative et en charge du service à la population	C	35		1		Delib n°2023-70 du 04/07/2023
TECHN	Agent de maîtrise- Agent de maîtrise principal Responsable du service technique	C	35	1			Delib n°2018-58 du 08/06/2018
	Adjoint technique - adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Agent technique polyvalent	C	35	1			Delib n°2021-03 du 15/01/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1			Delib n°2018-115 du 11/12/2018
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1			Delib n°2021-40 du 09/04/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35			1	Arrêté radiation 23/03/2024 pour démission
Cantine	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Cantinière	C	TNC 32h12		1 en CDI		Delib n°2019-87 du 17/07/2019 Delib n°2021-90 du 22/09/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Aide cantinière	C	TNC 19h11	1			Delib n°2022-44 du 18/05/2022
ATSEM	Adjoint technique - Adjoint technique territorial ATSEM	C	TNC 29h22	1			Delib n°2022-45 du 18/05/2022
	ATSEM – ATSEM principal de 2 ^{ème} classe ATSEM	C	TNC 30h50	1			Delib n°2023-22 du 03/03/2023
ENTRETIEN	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien et en charge de la garderie de l'école	C	TNC 17h17		1		Delib n°2023-69 du 04/07/2023
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien des locaux communaux	C	TNC 22h30	1			Delib n°2021-62 du 20/05/2021 Delib n°2021-80 du 09/07/2021

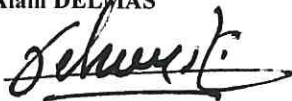
Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 22 juillet 2024

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : 25 JUIL. 2024

Publié le : 25 JUIL. 2024

Accusé de réception en préfecture
012-211201686-20240722-20242207_83-DE
Reçu le 25/07/2024

2024-07-25

2024-07-25